



DPATE
Direction des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement

DPATE1

Affaire suivie par :
Noémie MARTINEL
Cheffe de bureau
Damien CAMARATA
Tél. :
05 36 25 76 22
Mél :
dpate1a@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch
CS 87703
31077 TOULOUSE
Cedex 4

Toulouse, le 22 décembre 2023

Le Recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants, d'éducation et psychologues

Sous couvert de

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'Education nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation

Objet : Information sur le dispositif d'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat - Dispositif Passerelle – Rentrée scolaire 2024

Réf. : - Instruction du 28 mars 2022 relative à l'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat : [Instruction du 28-3-2022 au Bulletin officiel n° 14 du 7 avril 2022](#)

Le dispositif d'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat a été initié en 2022. Ce dispositif « Passerelle », reconduit dans la perspective de la rentrée scolaire 2024, permet d'offrir aux personnels volontaires une diversification de leur parcours ou une reconversion professionnelle. L'accueil d'agents expérimentés, aux profils différents, doit donner à chacun la possibilité de contribuer à la transformation du service public d'éducation.

Les attachés d'administration de l'État (AAE) participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, en occupant des fonctions de conception, d'expertise, de gestion ou de pilotage d'unités administratives.

Les personnels retenus resteront affectés dans leur académie d'exercice et ont vocation à occuper un poste dans l'univers professionnel (EPL ou services académiques) qu'ils auront choisi au moment de leur candidature.

Ils seront détachés pour un an dans le corps des AAE selon le principe de la double carrière.

A l'issue, chacun exprimera son souhait de poursuivre ses fonctions d'AAE (via le renouvellement de détachement) ou de retrouver ses fonctions antérieures.

Les agents retenus disposeront d'une formation de dix semaines, assurée par les instituts régionaux d'administration (IRA) afin de se préparer à l'exercice de missions nouvelles d'AAE.



La mise en œuvre du dispositif « Passerelle » dans la perspective de la rentrée scolaire 2024 s'organise ainsi :

- Organisation d'une visioconférence à visée d'information sur le dispositif et les métiers des attachés d'administration de l'Etat le mercredi 10 janvier 2024.
- Appel à candidature du jeudi 11 janvier au jeudi 1^{er} février 2024
- Présélections des candidats
- Entretiens de recrutement durant la semaine du 4 au 8 mars 2024
- Sur la base des propositions académiques, le ministère identifiera les candidatures retenues au titre du détachement courant mars 2023.
- Après entretien avec le DRH de proximité, une session de rencontre / immersion avec des attachés en poste pourra être organisée pour les candidats sélectionnés durant les vacances d'avril, selon les possibilités d'accueil et de remplacement.

La visioconférence portant information des personnels intéressés par le dispositif « Passerelle » sera organisée le **mercredi 10 janvier à 14h30.**

Le lien de connexion est le suivant : [Lien visio](#)

Vous trouverez les éléments utiles relatifs au dispositif « Passerelle » sur la page Carrière/mobilités internes du site académique : <https://www.ac-toulouse.fr/mobilite-interne-detachement-dans-le-corps-des-attaches-d-administration-de-l-etat-a-la-rentree-125838>.

Les conseillers ressources humaines et directeurs des ressources humaines de proximité se tiennent à votre écoute pour vous accompagner dans votre projet professionnel. Vous trouverez votre interlocuteur référent sur la rubrique : <https://www.ac-toulouse.fr/rh-proximite>.

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines
Laurent MACH